

SOMMAIRE

4	UN BUDGET 2021 AMBITIEUX POUR COMBATTRE LA CRISE
6	RÉAGIR FACE À LA CRISE ET CONTRIBUER À LA RELANCE ÉCONOMIQUE : SOUTENIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, PRÉSERVER LES EMPLOIS ET PROTÉGER LES SALARIÉS
7	■ Assurer la sauvegarde de l'activité économique et de nos entreprises
8	■ Promouvoir la formation professionnelle et l'accompagnement des employeurs, des salariés et des demandeurs d'emploi
10	■ Les formations sanitaires et sociales
11	■ Accompagner les acteurs touristiques pour un développement du tourisme durable et social
12	■ Soutenir notre agriculture durable et résiliente
13	■ Consolider l'économie sociale et solidaire
14	ANTICIPER L'AVENIR, EN RÉPONDANT AUX ENJEUX DE L'ÉDUCATION ET DES SOLIDARITÉS
15	■ La priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur
16	■ Répondre aux enjeux des lycées modernes et engagés dans la transition écologique
18	■ L'orientation et l'apprentissage
19	■ Accompagner les acteurs culturels
20	■ La politique sportive au cœur de l'action régionale
21	■ Encourager la citoyenneté, la vie associative et l'autonomie des jeunes
22	■ Participer au développement d'une offre de santé de proximité
23	INTENSIFIER L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION DANS LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉCOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES
24	■ La mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
25	■ Des solutions de mobilités adaptées au territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique
27	■ Accélérer la transition énergétique
28	■ Contribuer à la reconquête de la biodiversité
29	■ Forêt, filière bois et montagnes au cœur des transitions
30	■ Investir massivement au service de la transition numérique
31	■ L'attractivité régionale
32	GARANTIR LA COOPÉRATION AVEC L'EUROPE, L'ÉTAT, LES TERRITOIRES ET LES CITOYENS POUR UNE ACTION COORDONNÉE, EFFICACE ET SOLIDAIRE
33	■ Poursuivre la mobilisation des fonds européens et assurer le démarrage de la programmation 2021-2027
34	■ Le contrat de plan État-Région (CPER)
35	■ Conforter les actions pour un aménagement du territoire équilibré et solidaire
36	■ Poursuivre la coopération avec nos voisins et développer le rayonnement à l'international
36	■ Agir pour favoriser la démocratie participative
37	MOBILISER NOS RESSOURCES HUMAINES ET NOTRE EXPERTISE
38	■ Une politique de ressources humaines pertinente pour les agents et le service public
39	■ Une gestion financière adaptée
40	■ La modernisation continue des services régionaux

UN BUDGET 2021 AMBITIEUX POUR COMBATTRE LA CRISE

**1,9 Md
d'euros**

**pour 2021, en hausse
de 18,9 % par rapport
à 2020.**

UNE RÉGION PROTECTRICE DANS UN CONTEXTE INÉDIT DE CRISE ET D'INCERTITUDES

Les répercussions de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 sont majeures tant sur le plan économique que social. De nombreuses incertitudes demeurent sur l'évolution de cette pandémie et sur la reprise de l'activité économique, qui conditionne fortement l'évolution des recettes de la Région.

UNE RÉGION QUI TIEN LE CAP DE SES ENGAGEMENTS

À travers ce budget 2021, la Région Bourgogne-Franche-Comté démontre que la collectivité, malgré ces incertitudes, tient le cap fixé dans son plan de mandat. Ce budget s'inscrit dans la continuité de notre action en faveur de l'emploi, de la transition écologique et énergétique, de la cohésion sociale et de la solidarité dans les territoires.

DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Face à la dégradation de la situation économique, la Région a choisi d'orienter ses actions autour des cinq grandes priorités suivantes :

- réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés ;
- anticiper l'avenir en répondant aux enjeux de l'éducation et des solidarités ;
- intensifier l'engagement de la Région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques ;
- garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat et les territoires, pour une action coordonnée, efficace et solidaire ;
- mobiliser nos ressources humaines et notre expertise.

UNE ACTION EXCEPTIONNELLE DE LA RÉGION POUR AIDER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SAUVEGARDER LES EMPLOIS

En complément des actions déployées dès le printemps et du plan d'accélération de l'investissement voté le 9 octobre 2020, le budget primitif 2021 confirme l'action déterminée de la Région pour être au rendez-vous des enjeux provoqués par la crise, pour soutenir notre territoire, aider nos acteurs les plus fragiles et accélérer les conditions de reprise de l'activité économique.

UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE ADAPTÉE ET UN BUDGET AMBITIEUX POUR COMBATTRE LA CRISE

L'année 2021 est marquée par un effet de ciseau inédit, avec des **recettes régionales impactées par la récession économique** : s'élevant à 1 280,2 millions d'euros, les recettes de fonctionnement enregistrent une **baisse de 4 %** par rapport au budget primitif 2020. Parallèlement, les **dépenses de la Région sont en forte progression** pour répondre aux enjeux économiques et sociaux de la crise. Le niveau d'investissement de la Région atteint 726,5 millions d'euros de crédits de paiement (hors dette), soit une **hausse de 38 %** par rapport à 2020. Les dépenses de fonctionnement atteignent 1,144 milliard d'euros, soit une hausse de 9,9 %.

La capacité d'action de la Région est rendue possible grâce à des fondamentaux financiers solides, issus du respect rigoureux de la trajectoire financière de mandat. Toutefois, l'engagement massif de la Région conduira à un recours accru à l'emprunt et à une dégradation des ratios financiers.

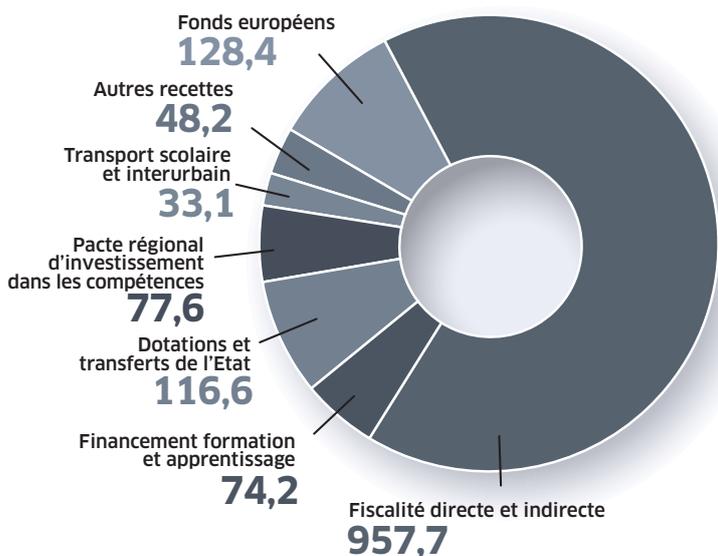
UN PILOTAGE BUDGÉTAIRE CONTINU ET RESPONSABLE

Le pilotage budgétaire est permanent, pour veiller au respect des grands équilibres budgétaires et préserver la situation financière. L'objectif est double : garantir une capacité d'intervention et préserver les moyens de la collectivité en cas de dégradation économique plus forte que prévue.

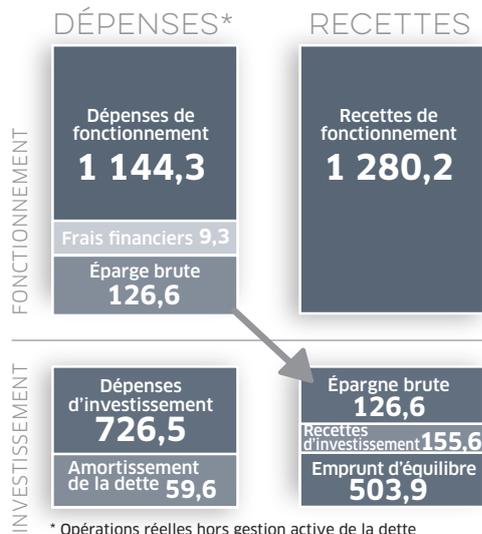
RECETTES

1 435,8 M€

(hors emprunt de la gestion active de la dette)

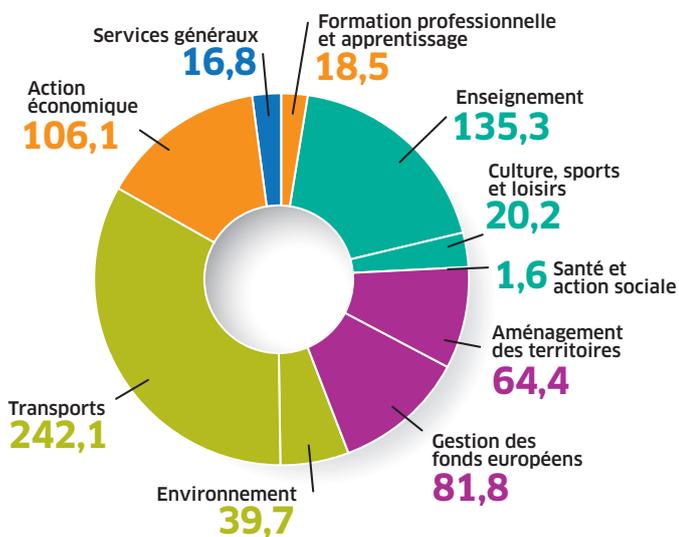


ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF



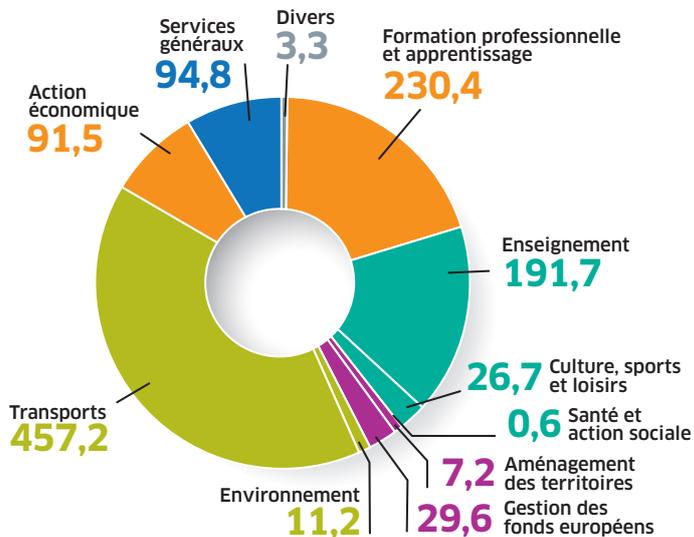
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

726,5 M€ (hors dette)



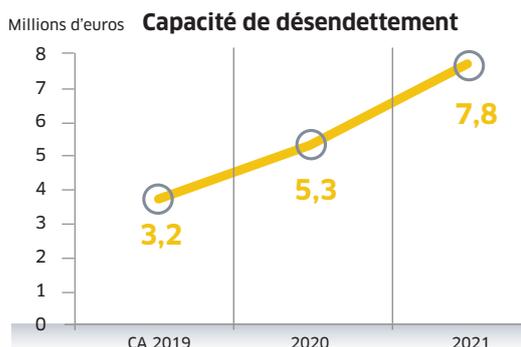
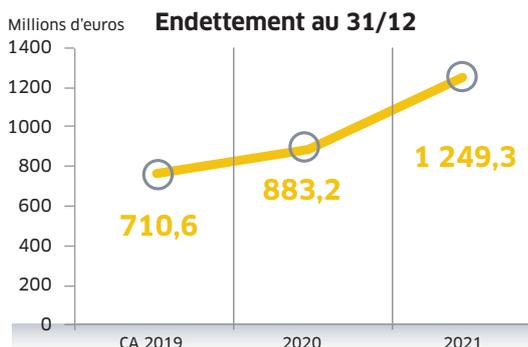
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 144,2 M€ (hors dette)



RATIOS D'ENDETTEMENT

(en millions d'euros - données prévisionnelles pour 2020 et 2021)



La capacité de désendettement, est obtenue en rapportant l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement. Ce ratio mesure le temps que mettrait la collectivité à se désendetter si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

399,4
M€

RÉACIR FACE À LA CRISE
ET **CONTRIBUER** À LA
RELANCE ÉCONOMIQUE

ASSURER LA SAUVEGARDE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE NOS ENTREPRISES

Dans le contexte de crise économique et d'accompagnement de la relance, la Région s'engage pour consolider les entreprises et les emplois tout en accompagnant la transition écologique et énergétique, à travers le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), en coordination avec France relance et les fonds européens.



BUDGET 2021 :

118,3 M€

3 priorités pour 2021

FINANCER LES PROJETS DE RELOCALISATION

Territoire industriel, la Bourgogne-Franche-Comté a enregistré un doublement de ses investissements directs étrangers en 2019. Face à la crise économique, des crédits permettront de tirer parti de la dynamique de relocalisation d'avant confinement afin d'attirer l'implantation de nouveaux projets, ou de façon défensive, en consolidant un site pour éviter sa délocalisation dans une autre région ou à l'étranger. En 2021, la Région entend consolider sa dynamique positive d'attractivité (dont témoignent les nombreux projets industriels financés par ces fonds dès l'automne 2020) en coordonnant les financements massifs de l'Etat (via France relance) et les financements européens de REACT-EU.

ACCÉLERER LE DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE

L'hydrogène vert contribue à la transition énergétique en tant que vecteur énergétique qui permet le stockage des énergies, notamment renouvelables mais surtout le développement de mobilités propres et à émission zéro carbone. Après l'installation du core center de Faurecia (production de réservoirs) et le démarrage des projets de Dijon Métropole smart energHy (distribution d'hydrogène provenant d'un incinérateur de déchets ménagers pour alimenter des camions bennes à ordures), l'année 2021 verra notamment la finalisation du projet d'Institut national du stockage hydrogène (ISTHY), dédié à la certification des réservoirs à hydrogène, et des projets de Belfort et d'Auxerre (bus à hydrogène). De nombreux autres projets sont en émergence dans ce secteur prioritaire pour la Région.

ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

L'économie de proximité a été particulièrement touchée par les confinements successifs. Pour les cafés, hôtels et restaurants et l'ensemble des commerces contraints de fermer, la crise sanitaire fait peser une menace sur l'emploi mais également sur la dynamique des centres-villes et des centres-bourgs. À travers une massification des aides et des opérations collectives, la Région renforce son soutien à l'économie de proximité dans un partenariat nouveau et étroit avec les intercommunalités. Dans un contexte qui demeure incertain, la Région donne la priorité à la résilience et à la transformation de l'économie de proximité afin de préserver les emplois et d'accélérer les mutations, à travers le numérique et le renforcement des circuits courts.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

- Financement d'**opérations majeures de relocalisation et de transition énergétique** (20 M€) ;
- **Consolidation du financement des entreprises** avec l'ingénierie financière (6,5 M€ dont 3,5 M€ pour un fonds dédié à l'agroalimentaire) et l'ingénierie immobilière (5 M€) ;
- **Accompagnement de la transition énergétique**, notamment par le soutien au développement de l'hydrogène (10 M€) et à la résorption des friches industrielles (10 M€) ;
- **Soutien à l'économie de proximité** en complément du pacte régional pour les territoires (10 M€).



PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOYEURS, DES SALARIÉS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En 2021, la Région poursuit sa mobilisation pour la mise en œuvre coordonnée et le suivi du pacte régional d'investissement dans les compétences Bourgogne-Franche-Comté 2019-2022 (PRIC), tout en déployant le « plan d'accélération d'investissement régional - plan de relance PRIC Jeunes ». Il s'agit de mettre en œuvre des actions innovantes adaptées aux nouveaux besoins des entreprises, publics et territoires, identifiés suite à la crise de la COVID-19.



BUDGET 2021 :

171,3 M€

4 priorités pour 2021

NOUVEAU DAQ 2.0

Le lancement dès janvier 2021 du nouveau dispositif amont de la qualification (DAQ) 2.0 sous la forme d'un service d'intérêt économique général (SIEG) doit permettre de renforcer la sécurisation et l'individualisation des parcours, le travail sur le projet professionnel, et l'accompagnement des stagiaires, pour les publics les plus vulnérables et éloignés de l'emploi.

NOUVELLES PLACES DE FORMATIONS QUALifiantES

Afin de s'adapter au mieux aux nouveaux besoins issus de la crise, la Région a décidé d'ouvrir de nouvelles places de formations qualifiantes, ciblées sur les secteurs en tension de la Bourgogne Franche-Comté, tout en innovant dans ses modalités d'achats via des blocs de compétences et un groupement de commande avec les opérateurs de compétences (OCPO) pour les services à la personne.

SOUTIEN AUX PROJETS D'INITIATIVES TERRITORIALES

Afin d'accompagner la reprise économique, la Région souhaite lancer un dispositif souple et créatif pour soutenir des projets d'initiatives territoriales permettant de faciliter l'entrée en formation et de développer de nouvelles formations pour les demandeurs/chercheurs d'emploi.

BILAN DES FORMATIONS À DISTANCE

Afin de capitaliser sur les expériences mises en place durant le premier confinement, la Région a réalisé un bilan des formations organisées à distance, en lien avec les formateurs et les stagiaires. Une réunion de restitution sera organisée avec tous les partenaires, dans le cadre de la communauté des organismes de formation pour poursuivre les réflexions sur le déploiement des formations professionnelles en mixte présentiel / distanciel.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



La Région poursuit la mise en œuvre de sa compétence en matière de **formation des personnes sous main de justice** au sein des dix établissements pénitentiaires du territoire. Des places complémentaires sont ouvertes en 2021 dans le cadre du « plan d'accélération d'investissement régional - plan de relance PRIC », pour répondre aux besoins importants de ce public en difficulté.

TRANSITIONS PROFESSIONNELLES ET ORIENTATION

Dans un contexte bouleversé par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, trois axes forts guident l'action régionale en 2021 : éclairer les choix professionnels des individus tout au long de la vie, sécuriser les parcours des actifs au sein des entreprises et lors de transitions professionnelles, accompagner les entreprises et les territoires dans leurs réponses à la crise et dans leurs stratégies de développement via le levier des compétences.

4 priorités pour 2021

INFORMATION MÉTIERS ET FORMATIONS

La Région s'engage à amplifier l'information sur les métiers et les formations et son accessibilité pour les publics scolaires, étudiants, apprentis et demandeurs d'emploi. Cette priorité passe par la consolidation et le développement des outils numériques et par le renouvellement de l'information sur les enseignements et professions.

SÉCURISER LES PARCOURS DES ACTIFS

La Région mobilise les outils régionaux au service de la formation des salariés les plus fragiles et de l'accompagnement des transitions professionnelles.

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Afin d'encourager et d'accompagner les territoires à construire leurs réponses aux problématiques de formation, d'emploi et de compétences, la Région renforce son soutien aux démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) ainsi que son soutien à l'innovation territoriale.

FACILITER LE RECOURS À LA FORMATION

À travers ses actions visant à faciliter le recours au levier de la formation, la Région soutient la résilience et le développement du tissu économique.

LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

En matière de formations sanitaires et sociales, la Région veille à adapter l'appareil de formation au plus près des besoins des professionnels et des territoires. Compte tenu de l'importance stratégique de ces métiers, et dans la suite du « Ségur de la santé », la collectivité entend renforcer les formations dans les secteurs du sanitaire et du social. Elle se mobilise pour favoriser une augmentation considérable du nombre d'étudiant.e.s en formation d'infirmier.e.s (IDE) et d'élèves aides-soignant.e.s (AS) et accompagnant éducatif et social (AES), pour atteindre l'objectif ambitieux de 200 places d'IDE et 400 places d'AS et d'AES supplémentaires pour la rentrée 2021.



4 priorités pour 2021

CONFÉRENCE DES FINANCEURS

Les métiers du sanitaire et social et les formations qui y conduisent ont été au cœur de la réponse à la crise de la COVID-19. La Région a soutenu les étudiants réquisitionnés auprès des malades pendant la crise sanitaire, notamment à travers le versement d'une aide exceptionnelle. Suite aux mesures prises par le gouvernement en faveur des métiers de la santé dans le cadre du « Ségur de la santé », la mise en place d'une conférence des financeurs (Région-opérateurs de compétences santé-cohésion sociale - association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) - agence régionale de santé...) doit favoriser la complémentarité et faciliter les cursus des élèves et étudiants selon leur statut.

FILIÈRE ORTHOPHONIE

Face au déficit croissant d'orthophonistes en région Bourgogne-Franche-Comté, la collectivité investit pour renforcer la filière orthophonie en vue de former davantage de professionnels.

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

La Région investit de façon volontaire dans les instituts de formation en soins infirmiers. Ainsi l'institut de formation de professions de santé (IFPS) de Besançon, dont les travaux commenceront en 2021, permettra d'accueillir mille étudiants paramédicaux du pré-bac au post-bac.

ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES ET DE SIMULATION

Suite à la crise sanitaire, les instituts en formation sanitaire et sociale dispensent les cours en distanciel et ont besoin d'acquérir des équipements numériques et de simulation. La Région accompagne ces instituts dans le développement des usages numériques et la création de laboratoires de simulation répondant aux préconisations de la haute autorité de santé.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, la Région :

- se dote d'**équipements numériques et de simulation** afin de mieux répondre à l'enseignement à distance et moderniser l'appareil de formation (500 000 €). Ces investissements doivent faciliter l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s, notamment en soins infirmiers ;
- investit pour la **sécurité et l'accessibilité du bâtiment** aux personnes en situation de handicap et l'amélioration des performances énergétiques de l'institut de formations en soins infirmiers (IFSI) d'Auxerre (250 000 €).



ACCOMPAGNER LES **ACTEURS** **TOURISTIQUES** POUR UN DÉVELOPPEMENT DU **TOURISME** **DURABLE ET SOCIAL**

Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs adopté en 2017 a pour ambition de répondre à cinq enjeux majeurs que sont l'augmentation des retombées économiques, l'adaptation de l'offre d'hébergements, l'attractivité et la promotion, le tourisme durable et le tourisme solidaire. L'année 2021 est consacrée à la mise en œuvre de deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique, ainsi qu'au plan d'accélération de l'investissement régional.



BUDGET 2021 :
25,6 M€

4 priorités pour 2021

RENFORCER L'OFFRE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES HÉBERGEMENTS

La politique régionale permet d'accompagner les porteurs de projet qui créent ou adaptent ces hébergements aux attentes des clientèles et aux évolutions des marchés touristiques dans le cadre d'un projet global d'entreprise. Il s'agit notamment de favoriser la montée en gamme des hébergements et de soutenir le tourisme à visée familiale (villages et centres de vacances notamment).

DÉVELOPPER L'ITINÉRANCE TOURISTIQUE

Le schéma régional de l'itinérance touristique adopté lors de l'assemblée plénière du 13 novembre 2020 propose de donner une nouvelle ambition en matière d'itinérance touristique pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté une terre d'excellence d'une itinérance touristique de sens, de diversité et éco-responsable, d'ici 2030.

DÉVELOPPER L'ŒNOTOURISME

Le nouveau schéma régional de l'œnotourisme adopté en assemblée plénière du 9 décembre 2020 a pour ambition de faire de la région le leader de l'œnotourisme en France, à travers l'excellence proposée dans le domaine. Il s'articule autour de trois axes stratégiques : viser une haute notoriété à l'échelle nationale et internationale (marketing de la demande et promotion), développer un œnotourisme à impacts positifs (qualité et design de l'offre), assurer un leadership et anticiper les changements (gouvernance et influence).

LE TOURISME AU CŒUR DE LA RELANCE

Le plan d'accélération de l'investissement régional accorde une large place au secteur du tourisme, autour de quatre thématiques : le développement du tourisme, l'accompagnement du tourisme social, l'accompagnement de l'hébergement et des équipements touristiques et le développement de l'itinérance.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, la Région :

- **impulse une stratégie de tourisme durable** et d'adaptation climatique, en accompagnant le développement touristique des territoires avec :
 - l'évolution des contrats de station en contrats de station durable : équipements quatre saisons / diversification, circulation douce, accessibilités, hébergements durables ;
 - l'accompagnement du développement d'autres activités ou destinations telles que celles des parcs, lacs, cascades et rivières.
- **accompagne le développement des équipements touristiques** à travers l'appel à émergence de projets pour un tourisme durable ou appel à projets grands équipements.
- met en place un dispositif dédié aux établissements de **tourisme social et familial** pour les aider à investir dans leur mise aux normes et leur rénovation thermique.

SOUTENIR NOTRE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE

La Région renforce en 2021 son engagement dans l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles et dans la promotion d'une agriculture durable et locale, à travers de nouveaux dispositifs d'aide aux investissements et son programme régional d'audits.



BUDGET 2021 :

15,1 M€

3 priorités pour 2021

AUDITS BAS CARBONE

Un programme régional d'audits bas carbone visant la moitié des élevages de Bourgogne-Franche-Comté est lancé. Il s'agit d'inscrire les éleveurs vivant de l'économie de l'herbe, omniprésente dans de nombreux territoires de la région, dans une démarche visant simultanément l'atténuation des effets du changement climatique et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Ce programme présente l'avantage de permettre une valorisation positive de l'agriculture.

ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Région soutient les investissements permettant d'atténuer les effets du changement climatique ou de diversifier les revenus en lien avec la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Les décisions nécessaires pour rendre l'activité agricole compatible avec les nouvelles contraintes climatiques sont de nature agronomique. Elles nécessitent également un investissement lourd, qu'il s'agisse des bâtiments ou des équipements. La Région souhaite donc élargir significativement ses aides à de nouveaux types de dépenses directement liées à l'adaptation au changement climatique.

AGRICULTURE DURABLE ET LOCALE

La Région promeut une agriculture durable et locale auprès des consommateurs de Bourgogne-Franche-Comté. En effet, les actes d'achat alimentaire des consommateurs évoluent pour privilégier le local mais également pour intégrer des préoccupations éthiques nouvelles. De nombreux pans de l'économie agricole régionale ont vocation à s'impliquer dans ces évolutions positives pour développer les marchés correspondants. La Région, au-delà des soutiens financiers, souhaite accompagner des démarches innovantes, telles que la création d'une marque « juste et local » qui sécurisera le revenu des producteurs.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

La Région soutient les investissements permettant à l'agriculture régionale de diversifier ses revenus tout en intégrant les enjeux de la transition climatique, à travers les mesures suivantes :

- **abondement des plans de compétitivité et d'adaptation** des exploitations des programmes de développement rural (PDR) ;
- **stockage des eaux pluviales** collectées sur les toitures des bâtiments agricoles ;
- **protection des vignes** contre le gel tardif ;
- développement des **systèmes agroforestiers** ;
- investissements utiles à la **vente directe** dans le cadre de circuits alimentaires de proximité ;
- participation aux coûts de **raccordement des installations photovoltaïques** sur les toitures des exploitations agricoles au réseau.



CONSOLIDER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En 2021, la Région poursuit son action de soutien et d'accompagnement aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le contexte de crise économique et sociale. Il s'agit d'encourager et de garantir la pérennité de structures dont le modèle économique reste parfois fragile, mais créatrices de nombreux emplois dans des secteurs tels que l'aide à domicile, l'insertion ou la gestion et recyclage des déchets. Porteuses de sens et d'emploi solidaire, ces structures sont au cœur de la transformation économique souhaitée dans le cadre de la relance.



BUDGET 2021 :

12 M€

3 priorités pour 2021

AIDES À L'EMPLOI

La Région soutient de manière volontariste (5 millions d'euros) un dispositif d'aide forfaitaire aux emplois d'insertion dans les entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion et aux emplois au sein des associations d'aide à domicile. Ce soutien correspond aux priorités du mandat en faveur des emplois à utilité sociale. Cette politique vise à prendre en compte les contraintes spécifiques liées à l'insertion professionnelle et à l'activité économique des secteurs sur lesquels interviennent ces entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

La Région soutient plusieurs dispositifs d'appui à l'ingénierie des territoires dont le générateur BFC et les fabriques à entreprendre. Ceux-ci appuient le potentiel et structurent la faisabilité économique de projets visant à répondre aux besoins d'innovation sociale. L'accompagnement des territoires (mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, étude de la faisabilité et de la pérennité des projets) se réalise sur plusieurs années, dans le cadre d'une méthodologie d'accompagnement des territoires éprouvée et partagée par plusieurs opérateurs.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DE L'ESS

La Région a mis en place un service public de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprises sous la forme juridique d'un service d'intérêt économique général (SIEG). Dans ce cadre, elle finance les opérateurs de l'accompagnement d'entreprises de l'ESS (dont France active et les coopératives d'activité). L'accompagnement des porteurs de projets, première aide à ceux qui veulent créer une activité, bénéficie ainsi d'un soutien régional majeur.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

À travers le plan d'accélération de l'investissement régional, la Région **accélère les investissements dans l'économie sociale et solidaire** en mettant en place un fonds en direction des acteurs de ce secteur (6 M€).

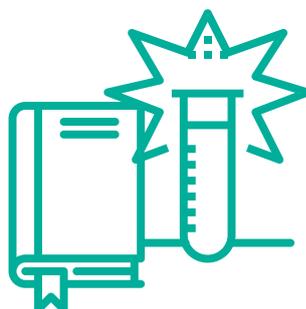


299,8
M€

ANTICIPER L'AVENIR,
EN RÉPONDANT AUX
ENJEUX DE L'ÉDUCATION
ET DES SOLIDARITÉS

LA PRIORITÉ À LA RECHERCHE ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En 2021, la Région réaffirme son soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur et poursuit l'accompagnement de l'université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) dans ses missions de structuration à l'échelle régionale et d'attractivité, de pair avec une reconnaissance au plan national et international.



BUDGET 2021 :
37,8 M€

5 priorités pour 2021

PATRIMOINE IMMOBILIER UNIVERSITAIRE

La Région déploie des engagements phares en matière de patrimoine immobilier universitaire au titre du plan d'accélération de l'investissement régional, des contrats de développement métropolitain et du contrat de plan Etat-Région (CPER), notamment sur des opérations visant à améliorer la rénovation énergétique ou les conditions de vie des étudiants sur l'ensemble du territoire. Le patrimoine immobilier est également un élément clé du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » du nouveau CPER 2021-2027.

POLITIQUE DE RECHERCHE

La collectivité régionale, essentiellement au travers du volet recherche du CPER, renforce son soutien à la politique recherche menée par l'université de Bourgogne-Franche-Comté, visant :

- l'**excellence** selon des critères nationaux, européens et internationaux (évaluation du projet initiatives science innovation territoire économie en Bourgogne-Franche-Comté - I-SITE BFC - prévue en juin) ;
- l'**émergence de projets d'envergure interdisciplinaires** dans une logique de structuration et d'aménagement du territoire ;
- l'**amorçage de nouvelles thématiques** amenées à être porteuses aussi bien scientifiquement qu'en termes de retombées en région, tant pour la sphère économique que pour la société.

BIENNALE ARTS SCIENCES

La biennale arts sciences « Réseaux ! Partout tu tisses » vise, d'une part, à utiliser l'art comme vecteur de communication de la science afin de sensibiliser le grand public aux sciences et aux cursus universitaires et d'autre part, à mettre en exergue les recherches des laboratoires d'UBFC. Initialement prévu en 2020, cet événement majeur en termes d'envergure et de couverture du territoire a été reporté en 2021 du fait de la crise sanitaire. Sa programmation doit évoluer vers un mode hybride combinant des actions présentiels de proximité et des actions sous forme dématérialisée.

ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES ET NUMÉRIQUES

En 2021, la Région prévoit le doublement des fonds dédiés à l'appel à projets « équipements pédagogiques et numériques » au travers du plan d'accélération de l'investissement régional, pour permettre de répondre aux besoins en matière de formation à distance. Il a pour but de favoriser la modernisation de l'ensemble des campus, ainsi que les innovations pédagogiques et numériques, facteurs essentiels d'attractivité et de réussite des études, dans une logique d'égalité des chances.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

La Région porte une attention particulière à la valorisation de la recherche et au transfert de technologie en déclinaison de la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente (RIS3). Une animation de l'écosystème de l'innovation est également recherchée.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

En 2021, la Région accélère les projets visant l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des étudiants et l'attractivité de l'enseignement supérieur, à travers la mise en œuvre des mesures suivantes (1,65 M€) :

- le **soutien aux opérations de construction et réhabilitation de bâtiments universitaires** (campus de Besançon et Dijon, et pôle Nord-Franche-Comté) ;
- la participation, aux côtés du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bourgogne-Franche-Comté, à la **rénovation de résidences étudiantes** (campus de Besançon, Cluny et Dijon) ;
- le **soutien à l'acquisition d'équipements pédagogiques et numériques** par les établissements d'enseignement supérieur (appel à projets équipements pédagogiques et numériques 2021).



RÉPONDRE AUX ENJEUX DES **LYCÉES MODERNES** ET ENGAGÉS DANS LA **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

L'action de la Région en faveur des lycées, en 2021, s'inscrit dans la continuité des actions d'accompagnement des établissements et des élèves engagées au cours de la mandature. Elle vise à faciliter leur adaptation aux enjeux de gestion de la crise sanitaire et de la transition énergétique. La Région s'attache à contribuer à la qualité du service public de l'éducation, mais aussi au renforcement du pouvoir d'achat des familles.

L'un des enjeux majeurs de la crise liée à la pandémie de COVID-19 est d'assurer la sécurité sanitaire des communautés éducatives et la continuité pédagogique, en limitant les risques de décrochage scolaire des élèves, en particulier parmi les publics les plus vulnérables. Un accent particulier est mis sur les opérations en faveur du numérique éducatif, afin de faciliter l'enseignement en distanciel.

Sur son patrimoine scolaire, la Région renforce ses investissements en faveur de la transition énergétique. Les travaux portent à la fois sur des objectifs de réduction de la consommation d'énergies fossiles et sur la mobilisation d'énergies renouvelables.



BUDGET 2021 :

187,3 M€

3 priorités pour 2021

FONCTIONNEMENT DES LYCÉES ET VIE SCOLAIRE

Cinq axes stratégiques guident l'action régionale dans les lycées en 2021 :

- **doter les établissements de moyens financiers, matériels et humains** pour couvrir leur juste besoin ;
- **contribuer au pouvoir d'achat des familles**, par l'acquisition des ressources pédagogiques et par l'application d'une tarification sociale des services d'hébergement et de restauration ;
- **maintenir à niveau les équipements** des lycées ;
- **développer la démarche écolycée**, pendante de la démarche E3D (établissement en démarche globale de développement durable) des académies ;
- **encourager une alimentation de proximité** et sous signe de qualité (biologique notamment).

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

En 2021, la Région renforce ses **investissements dans les établissements privés** sous contrat avec les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture. En complément des subventions habituellement accordées à ces établissements, une **enveloppe supplémentaire** doit leur permettre d'aller plus vite et plus loin dans les **travaux de rénovation énergétique** (ex. : isolation, changement de système de production de chaleur, réfection de réseaux).



PATRIMOINE IMMOBILIER

L'investissement régional dans les lycées est maintenu à un niveau élevé. La transition écologique innervé désormais l'ensemble des programmations de travaux de la Région (restructuration/extension/construction, gros entretien visant le raccordement à des réseaux de chaleur vertueux, renouvellement et entretien des chaufferies, maîtrise de la demande d'électricité, etc.).

Parallèlement, la politique régionale d'investissement dans les lycées se poursuit autour de plusieurs axes :

- une **stratégie d'investissement** fondée sur une méthode d'évaluation pragmatique du patrimoine ;
- une **politique de gros entretien** basée sur de nouveaux outils techniques et juridiques ;
- des **modalités d'exécution des opérations** s'appuyant sur des mandataires ; en complément des interventions en gestion directe, et également sur les établissements, par l'octroi de subventions.

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

La Région poursuit son action pour la fourniture d'accès internet, à travers les équipements de sécurité et la prise en charge des dépenses des liaisons internet des établissements. L'espace numérique de travail se déploie grâce au financement de l'utilisation d'ECLAT-BFC (écoles collèges lycées académies et territoires Bourgogne-Franche-Comté) et d'opérations d'accompagnement. Enfin, l'acquisition d'ordinateurs portables, à destination de 7000 lycéens boursiers entrants, est programmée en 2021.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



Dans les lycées, la Région accélère son action en faveur de la transition écologique et énergétique à travers :

- une **dotatation exceptionnelle pour réparations courantes** du propriétaire à finalité énergétique ;
- des **subventions** pour les établissements publics d'enseignement (et le centre de ressources, d'expertise et de performance sportives - CREPS) **pour des projets visant la transition énergétique** (remplacement de menuiseries, interventions sur les équipements sanitaires ou de chauffage, création d'abris à vélos, etc.) ;
- un **plan de déploiement de l'énergie solaire** (toitures, ombrières de pisciculture, parkings, implantation de panneaux photovoltaïques).

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



Pour lutter contre les inégalités et la fracture numérique parmi les lycéens, exacerbées par la crise de la COVID-19, la Région, avec l'appui des fonds européens, s'engage à **équiper l'ensemble des élèves boursiers entrant au lycée en ordinateurs portables** (élèves de seconde et élèves de première année de CAP) à partir de la rentrée 2021.



L'ORIENTATION ET L'APPRENTISSAGE

Face à un contexte sanitaire et économique très incertain, la Région veille à adapter l'appareil de formation au plus près des besoins des professionnels et des territoires.



BUDGET 2021 :
20,6 M€

2 priorités pour 2021

INFORMATION MÉTIERS ET FORMATIONS

La nouvelle compétence régionale en matière d'information des jeunes sur les métiers et les formations accompagne ces transitions. Elle met l'accent sur les nécessaires transitions énergétiques et numériques autour des métiers de demain. Différentes actions concrètes sont prévues en 2021 :

- **accompagnement des jeunes dans la découverte des métiers** par l'expérimentation de gestes professionnels et des présentations innovantes (déplacement dans les établissements de l'unité mobile industrie 4.0, casques de réalité virtuelle, etc.) ;
- **renforcement de l'égalité d'accès à l'orientation professionnelle et à la formation**, notamment pour les jeunes sans diplôme, par des appels à projets très ciblés.

APPRENTISSAGE

L'apprentissage, désormais totalement ouvert à la concurrence, doit s'adapter à un contexte plus difficile sur le front de l'emploi et à l'évolution des besoins des entreprises dans des secteurs dont le modèle économique traditionnel est interrogé.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



La Région investit pour mettre à disposition des équipes pédagogiques des **casques de réalité virtuelle de présentation des métiers**, permettant également de mettre en avant les métiers emblématiques de notre région.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



À travers son plan d'accélération, la Région investit en faveur de l'apprentissage pour :

- **renforcer l'équité d'accès à la formation** et inciter les centres de formation des apprentis (CFA) à l'innovation pédagogique grâce aux outils numériques (1 M€) ;
- **soutenir la réhabilitation et l'extension du pôle alimentaire et la restauration** de l'école des métiers Dijon-Métropole afin d'offrir aux apprentis des conditions d'enseignement de qualité et d'adapter le bâtiment aux normes de sécurité et environnementales (8 M€).

ACCOMPAGNER LES **ACTEURS CULTURELS**

Depuis 2016, la Région a engagé un vaste travail de mise en cohérence de ses soutiens et interventions pour le milieu culturel, pour la restauration et la valorisation du patrimoine. Les concertations ont permis d'aboutir à une harmonisation progressive des différents dispositifs comme de l'accompagnement des structures culturelles et des projets en Bourgogne-Franche-Comté. L'année 2021 voit l'aboutissement de la montée en puissance de ces interventions, renforcée par un engagement conséquent en matière de restauration du patrimoine et de rénovation des musées, dans le cadre des contrats de développement métropolitains et du plan d'accélération de l'investissement régional.



BUDGET 2021 :

32,5 M€

3 priorités pour 2021

SOUTENIR LES FILIÈRES ET ARTISTES

Établies prioritairement à l'issue de la concertation engagée dès 2016, les **conventions triennales avec les scènes labellisées** sont prolongées pour un an, afin de prendre le temps de réaliser le bilan des actions engagées, notamment en faveur des compagnies implantées en région et de travailler sur de nouveaux leviers de soutien aux équipes artistiques.

Le travail préparatoire au **contrat de filière des musiques actuelles** se poursuit en 2021 avec le projet de signature d'une convention de préfiguration avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le Centre national de la musique (CNM) et la FEM (Fédération des musiques actuelles).

Les **aides au secteur du cinéma et de l'audiovisuel** ont connu une montée en puissance sans précédent au cours du mandat. Un nouveau volet de ce dispositif, destiné aux films portés par des maisons de production associatives, vient compléter l'offre en 2021.

ACCOMPAGNER LES STRUCTURES

La Région continue d'accompagner les structures culturelles et notamment la **Cité de la voix**, labellisée centre national d'art vocal, dans la mise en œuvre de ses projets de diffusion et de soutien aux artistes.

VALORISER ET RÉNOVER LE PATRIMOINE

• Dopé par le plan d'accélération de l'investissement régional et par les engagements régionaux des contrats de développement métropolitains, le **niveau d'investissement régional pour la rénovation du patrimoine en 2021 est majeur** et sans précédent. Le projet de rénovation du château de Châteauneuf s'inscrit dans cet effort.

• En 2021, la Région prévoit le lancement de nouveaux sujets d'études liées à l'**inventaire du patrimoine culturel** : patrimoine des lieux de spectacle, patrimoine fortifié, patrimoine architectural du XXe siècle, patrimoine de la communauté de communes d'Arbois-Poligny-Salins - cœur de Jura.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

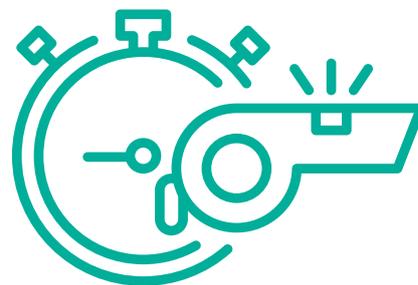
Avec le plan d'accélération de l'investissement régional, la Région renforce son investissement pour la rénovation du patrimoine et son engagement auprès des acteurs culturels, particulièrement touchés par la crise sanitaire, à travers :

- l'**accélération et la bonification des programmes de travaux** en projet ou engagés sur certains sites patrimoniaux ;
- le soutien à l'investissement pour les **librairies**, les **lieux de diffusion culturelle** et les **salles de cinéma** ;
- l'aide à l'investissement pour la **rénovation énergétique des bâtiments culturels**.



LA POLITIQUE SPORTIVE AU CŒUR DE L'ACTION RÉGIONALE

2021 est l'année de la mise en place du nouveau modèle de gouvernance du sport en France, avec l'intégration de la fonction « sport » des directions régionales de la jeunesse et des sports dans les rectorats, le transfert du suivi des sportifs de haut niveau aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS), et la mise en place de nouvelles instances régionales de concertation.



BUDGET 2021 :

11,5 M€

3 priorités pour 2021

GOVERNANCE TERRITORIALE DU SPORT

La Région entend prendre toute la place qui lui revient dans la conférence régionale du sport, comme au sein de la ou des conférences des financeurs. La cohérence du projet sportif de territoire doit être trouvée à l'échelon régional.

SOUTIEN A LA CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DE PISCINES

Dans le cadre de son plan d'accélération de l'investissement régional, la Région apporte une réponse aux acteurs économiques en intensifiant ses investissements en faveur de la construction et de la rénovation des piscines dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche d'amélioration des performances écologiques et énergétiques tout en contribuant à mailler le territoire d'équipements adaptés.

AIDES AUX ACTEURS ET AUX ÉQUIPEMENTS

La crise sanitaire puis économique qui impacte tous les acteurs associatifs fragilise les clubs et instances sportives. La Région, qui a été réactive en 2020 en mettant notamment en place un plan de soutien aux acteurs associatifs, poursuit en 2021 la réflexion et la concertation engagées avec ses partenaires. Identifiée comme un acteur majeur du développement du sport en Bourgogne-Franche Comté, la Région maintient en 2021 ses programmes d'intervention, constitutifs d'une politique sportive bien identifiée, notamment :

- **les aides aux clubs, ligues et comités régionaux** qui organisent les activités et accueillent les licenciés et pratiquants et aujourd'hui particulièrement concernés par la baisse drastique de leurs ressources propres ;
- **l'aide à l'organisation des manifestations**, permettant de soutenir les bénévoles qui œuvrent pour maintenir cette offre de divertissement pour le public. Ces grandes épreuves promeuvent les pratiques et donnent des perspectives et des objectifs pour tous les jeunes pratiquants ;
- **l'aide à la construction, la structuration ou la rénovation des équipements** sportifs.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

À travers son **plan piscines exceptionnel**, la Région entend combler le déficit de ces équipements importants pour la pratique sportive mais aussi pour la sécurité publique et l'apprentissage de la natation. Ce dispositif privilégie les rénovations thermiques, énergétiques et/ou l'augmentation des capacités sportives.



ENCOURAGER LA **CITOYENNETÉ**, LA **VIE ASSOCIATIVE** ET L'**AUTONOMIE DES JEUNES**

Le monde associatif traverse une grave crise qui fragilise ses acteurs et ceux qui bénéficient des actions déployées. Porteuses de valeurs indispensables à l'équilibre de notre société, quel que soit leur secteur d'intervention, les associations assument des missions souvent dans le prolongement du service public, qui nécessitent de les soutenir et de les préserver.



BUDGET 2021 :

7,9 M€

2 priorités pour 2021

PLAN DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Fragilisés par cet environnement incertain, les secteurs de la jeunesse et de la vie associative doivent être accompagnés. La Région, par ailleurs actrice d'un dialogue structuré avec les principales têtes de réseaux, s'est fortement mobilisée en 2020 afin de soutenir l'ensemble des acteurs associatifs de Bourgogne-Franche-Comté en déployant notamment un plan de soutien aux acteurs associatifs en partenariat avec le réseau France active et la banque des territoires.

SOUTIEN À LA JEUNESSE ET À LA VIE ASSOCIATIVE

En complément de cette réponse immédiate à la crise, dont le déploiement continue en 2021, la Région poursuit en 2021 ses engagements en faveur de la jeunesse et de la vie associative, notamment à travers certains programmes bien identifiés :

- le **soutien à l'emploi associatif**, priorité majeure, afin de donner aux associations le moyen de recruter les collaborateurs indispensables au déploiement de leurs projets ;
- le **dispositif service civique** ;
- l'**évolution de la Carte avantages jeunes** dans un format dématérialisé (e-Carte avantages jeunes), davantage en adéquation avec les outils et modes de communication usités par notre jeunesse ;
- l'**aide à l'acquisition du permis de conduire** ;
- le **soutien aux projets**.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE **OFFRE DE SANTÉ** **DE PROXIMITÉ**

La Région poursuit ses actions en faveur de la santé pour tous, sur tous les territoires, à travers la mise en œuvre de sa feuille de route santé 2019-2021. Elle participe ainsi aux efforts d'amélioration de l'accès de tous à la santé, au déploiement et à l'appropriation des services de e-santé et à l'amélioration de la prévention dans toutes ses dimensions et auprès de tous les publics, notamment les plus éloignés de la santé.



BUDGET 2021 :
2,2 M€

3 priorités pour 2021

UNE RÉGION ACTRICE EN SANTÉ

En matière de santé, la Région n'a pas de compétence dédiée. Son intervention se situe dans le cadre de ses compétences aménagement du territoire, formations sanitaires et sociales, recherche et innovation et environnement.

Les évolutions récentes du cadre législatif ont cependant consolidé ces possibilités d'intervention. C'est dans ce cadre que la Région entend prendre toute sa place et poursuivre les démarches et dynamiques pilotes lancées depuis plusieurs années, telles que : l'installation de maisons de santé, le développement de la télémedecine, la structuration de réseaux professionnels, le soutien au fonctionnement d'associations visant l'amélioration de l'offre des soins, le copilotage du plan régional santé environnement III et la convention partenariale avec l'agence régionale de santé.

FEUILLE DE ROUTE SANTÉ 2019-2021

La feuille de route santé 2019-2021 de la Région Bourgogne-Franche-Comté, adoptée en juin 2019, est un document stratégique et prospectif qui organise l'action régionale en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires, en mettant l'accent sur la prévention et l'offre de proximité. La mise en œuvre de la feuille de route santé se poursuit en 2021, en favorisant l'émergence de projets de santé, en accentuant le développement de services numériques et en mettant en œuvre le fonds régional d'expérimentation en santé (FRES).

FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LA SANTÉ

Dans le cadre de la politique de relance de l'Union européenne, l'initiative REACT-EU (recovery assistance for cohesion and the territories of Europe) vise à soutenir la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe. La santé est l'un des axes thématiques prioritaires de ce programme. La Région, autorité de gestion des fonds européens, a proposé d'inscrire 32 millions d'euros au bénéfice des établissements de santé en réaction à la crise sanitaire, notamment pour acquérir des équipements de protection individuelle et pour soutenir des projets d'infrastructures ou d'équipements de santé sur le territoire. Ce volet s'articule avec les crédits gérés en région par l'agence régionale de santé au titre du « Ségur de la santé » et du plan France relance. Il complète également les financements (plus de 10 millions d'euros) mobilisés dans le cadre de l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus+ (CRII+) de l'Union européenne au titre des mesures d'urgence mises en œuvre en 2020 sur les programmes opérationnels régionaux.

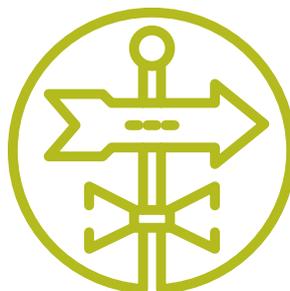


780,2
M€

INTENSIFIER L'ENGAGEMENT
DE LA RÉGION DANS LES
**TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES,
ÉCOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES**

LA MISE EN ŒUVRE DU **SRADET**

Dès 2021, la Région initie la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET) Bourgogne-Franche-Comté, approuvé en 2020 et qui constitue désormais un document cadre opposable.



BUDGET 2021 :

0,4 M€

2 priorités pour 2021

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET TERRITOIRES

À partir de 2021, la Région impulse une logique de mise en œuvre, par et dans les territoires, des objectifs et règles du SRADET.

Le défi principal consiste à mettre les différents acteurs et territoires en capacité d'atteindre les objectifs affichés dans le schéma.

Pour ce faire, la Région se mobilise notamment pour :

- proposer une **offre de services aux territoires** pour les accompagner au mieux dans la prise en main des règles et objectifs ;
- **mobiliser les réseaux et outils collaboratifs** pour faciliter les sauts qualitatifs attendus ;
- **orienter les politiques de la Région** au service de la mise en œuvre du schéma ;
- développer une **stratégie d'études et de publication** en réponse aux enjeux identifiés par le schéma ;
- engager des actions de sensibilisation pour **favoriser l'appropriation** du SRADET.

ICI 2050

En 2021, la Région déploie l'outil « Ici 2050 », pour faciliter le dialogue et l'accompagnement des territoires. Il s'agit notamment de mieux comprendre les territoires, en révélant leurs potentiels, forces et fragilités à partir de données expertes. Cette approche requiert de mobiliser les indicateurs les plus récents, dans tous les domaines d'intervention (économie, transition écologique, etc.), de produire de nouveaux éclairages et les restituer au plus près du terrain.

DES SOLUTIONS DE **MOBILITÉS** ADAPTÉES AU TERRITOIRE ET À LA LUTTE CONTRE LE **RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

La Région poursuit sa stratégie de mandat de modernisation et d'adaptation du matériel ferroviaire roulant aux besoins des usagers, avec le renouvellement partiel du parc de trains Corail (troisième et dernière tranche d'acquisition de matériel roulant) et les études liées aux opérations d'investissement concernant la circulation des rames à hydrogène dont l'acquisition est prévue dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional.



BUDGET 2021 :

699,3 M€

5 priorités pour 2021

ACQUISITION DE NOUVELLES RAMES TER

Conformément à sa stratégie d'acquisition du matériel roulant, la Région enclenche la troisième phase de son renouvellement. Ainsi en 2021, dans le cadre de l'évolution de l'offre de transport express régional (TER) Laroche-Migennes / Paris Gare de Lyon, la Région programme l'acquisition de huit rames Regiolis Alstom pour un montant de 104 millions d'euros. Ce nouvel engagement majeur vient compléter l'investissement de la Région dans le matériel neuf et les centres de maintenance, qui représente, depuis 2017, près de 400 millions d'euros. Il fournit des bases solides pour notre système ferroviaire pour les trente prochaines années. Des investissements dans la maintenance lourde du matériel existant sont également prévus en 2021.

ADAPTER LES TRANSPORTS EN TEMPS DE CRISE

En réponse à la crise sanitaire, la Région a été dans l'obligation d'adapter les plans de transports conformément au plan national, en restreignant fortement les circulations sur le réseau TER. La baisse du trafic et l'incertitude pour les mois à venir ont des incidences financières importantes (pertes de recettes). Dans ce contexte, **la Région innove en matière d'abonnement annuel TER** en proposant, à compter du 1^{er} janvier 2021, aux usagers ayant souscrit un abonnement sur un trajet bien défini (entre deux gares fixes) la gratuité complète sur le réseau de TER Bourgogne-Franche-Comté le samedi et le dimanche.

MISE À 2X2 VOIES DE LA RN7

En 2021, l'une des priorités de la Région est l'opération routière de mise à 2x2 voies de la RN7 entre Chantenay-Saint-Imbert et l'Allier. Cet axe Nord-Sud s'inscrit dans le prolongement de l'A77, puis dessert notamment la RN79 (RCEA) au sud de Moulins (Allier), avant de s'interconnecter avec l'A89 au Nord-Ouest de Lyon (Rhône). Deux tronçons restent à réaliser : les travaux du premier tronçon (Saint-Pierre - Chantenay) ont démarré en juillet 2020. La Région a décidé de financer 15 % du montant des travaux du second tronçon Chantenay - Allier, dont le coût total représente 45 millions d'euros.

SYSTÈME D'INFORMATION MULTIMODALE

2021 constitue l'année de l'aboutissement d'une phase d'investissements importants (5 millions d'euros au total) visant à enrichir le système d'information multimodale (SIM) Mobigo, afin de faciliter la mobilité en Bourgogne-Franche-Comté. Cette version enrichie permettra à l'utilisateur d'effectuer son voyage de bout en bout avec Mobigo : recherche d'itinéraire, d'horaires, de prix, réservation en ligne de trajet en transport à la demande (TAD), achat du titre de transport depuis son smartphone, signalement de perturbation en temps réel, incitation à l'intermodalité et au covoiturage, informations et accompagnement à certaines démarches transport par les conseillers de la centrale d'appels, etc. Le SIM offrira également une meilleure gestion de la relation clients en permettant des communications plus ciblées en fonction des actualités.

SYSTÈME BILLETTIQUE RÉGIONAL UNIFIÉ

Avec le choix de la solution billettique M-Ticket, la Région opte pour le déploiement d'un système billettique régional pour les réseaux routiers et ferrés afin d'unifier la distribution de titres de transport.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

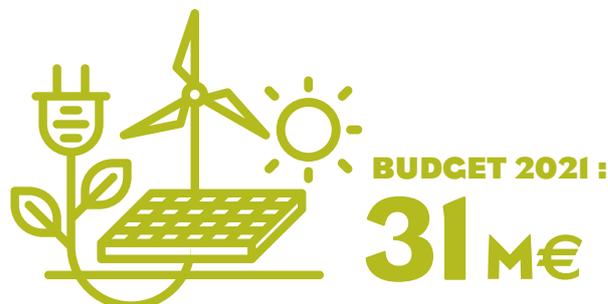
Au travers du plan d'accélération de l'investissement régional, la Région investit dans :

- l'acquisition de trois rames à hydrogène ;
- les transports collectifs et modes doux, via la modernisation du réseau ferroviaire capillaire dédié au fret, le renouvellement des actifs en gares, des investissements relatifs au plan vélo, la création d'aires de covoiturage, le développement de pôles d'échanges multimodaux ;
- les travaux concernant la ligne des horlogers et la ligne du Revermont et des travaux d'accessibilité de la gare d'Auxerre.



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2021, la Région Bourgogne-Franche Comté poursuit le déploiement et la coordination du service public Effilogis-maison individuelle. Ce dispositif s'appuie désormais sur la collecte par la collectivité régionale de financements nationaux, remplaçant ceux de l'Agence de la transition écologique (ADEME), son partenaire historique. L'année 2021 est également consacrée à la création d'un fonds régional pour le développement des énergies renouvelables.



3 priorités pour 2021

SERVICE PUBLIC EFFILOGIS-MAISON INDIVIDUELLE

La Région est désormais l'unique porteur associé du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), programme national financé par les certificats d'économie d'énergie, venant cofinancer le service régional Effilogis, en partenariat avec les territoires moteurs. Une dizaine de plateformes de la rénovation énergétique (PTRE-Effilogis) portées par ces territoires et financées par la Région assurent ainsi l'accueil, le conseil et l'accompagnement des particuliers dans leurs démarches de rénovation énergétique. Pour les territoires non couverts par les PTRE-Effilogis, les espaces conseils associatifs FAIRE (faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique), sélectionnés par appel à projet en 2020, sont chargés de délivrer les conseils, maintenant ainsi une couverture régionale complète du service. Les particuliers, quels que soient leurs revenus, peuvent bénéficier, en plus de la subvention sur l'audit et le suivi des travaux, d'une subvention pour des travaux de rénovation globale jusqu'au 31 décembre 2021.

OUVERTURE DU PROGRAMME EFFILOGIS ET BONUS

Au-delà des collectivités, bailleurs sociaux et associations, accompagnés depuis plusieurs années, la Région soutient désormais les opérations de rénovation de bâtiments des établissements à but non lucratif et habilités à l'aide sociale, dans les domaines du handicap, des personnes âgées et de l'enfance, avec un objectif de performance de bâtiment basse consommation (BBC Effinergie) a minima. Pour tous les maîtres d'ouvrage ciblés par le programme Effilogis, de nouveaux bonus en matière d'énergies renouvelables ou de prise en compte d'enjeux environnementaux (eau, biodiversité, etc.) sont désormais accessibles et l'incitation à l'utilisation de matériaux biosourcés renforcée.

FONDS RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Après une phase d'étude et de concertation avec les acteurs qui s'est déroulée en 2020, la Région a souhaité créer un fonds régional pour favoriser les projets énergies renouvelables d'intérêt territorial, qui impliquent collectivités et citoyens dans la durée et maximisent les retombées économiques et sociales pour les territoires. Ce fonds doit permettre de sécuriser les phases de développement qui sont les plus risquées dans les projets, et de mobiliser rapidement des fonds propres pour finaliser le tour de table des investisseurs.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



L'accélération de la transition énergétique est l'un des axes prioritaires du plan d'accélération de l'investissement régional, qui se traduit notamment par :

- En matière d'efficacité énergétique :
 - l'**élargissement des publics éligibles** aux aides régionales pour la rénovation énergétique ;
 - le **renforcement des dispositifs existants** et des **bonifications** dans le cadre du programme Effilogis (voir ci-dessus) ;
 - la création de **nouvelles plateformes de formation** des professionnels dans les lycées ;
 - le **soutien aux bâtiments du secteur médico-social** en rénovation / construction performantes.
- En matière d'énergies renouvelables :
 - la **recapitalisation des sociétés d'économie mixte** (SEM) énergies renouvelables pour favoriser le développement de projets dans les territoires (3 M€) ;
 - la **création et abondement d'un fonds régional de transition énergétique** dédié aux énergies renouvelables (7 M€) ;
 - le **traitement des friches industrielles/sites dégradés** pour une production solaire photovoltaïque au sol (2 M€).

CONTRIBUER À LA **RECONQUÊTE** DE LA **BIODIVERSITÉ**

En 2021, la Région réaffirme son engagement pour protéger l'environnement et préserver la biodiversité à travers la mise en œuvre de la stratégie régionale de la biodiversité, adoptée par l'assemblée plénière en octobre 2020. Son déploiement auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés vise à guider l'action de tous au bénéfice de la reconquête de la biodiversité.



BUDGET 2021 :
17,3 M€

4 priorités pour 2021

BIODIVERSITÉ

La Région, chef de file en matière de protection de la biodiversité intensifie son action dans le domaine. Cette volonté se traduit notamment, en 2021, par la finalisation de la création de la 19^{ème} réserve naturelle régionale du Bief-de-Nanchez, au sein du parc naturel régional du Haut-Jura.

ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

La Région maintient son soutien aux centres de ressources régionaux dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Après l'approbation du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) fin 2019 et de la feuille de route économie circulaire (FREC) en juin 2020, la Région poursuit en 2021 le déploiement des programmes d'actions sur le territoire régional pour répondre aux objectifs de ces deux documents cadres. Dans ce domaine, l'une des priorités pour 2021 est d'accompagner la réflexion sur la gestion des déchets du secteur du bâtiment et travaux publics et les déchets électroniques, notamment dans les établissements d'enseignement.

GESTION DE L'EAU ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Région accompagne les projets des acteurs locaux visant une amélioration fonctionnelle de la trame bleue, en particulier dans le rétablissement des continuités écologiques. Le partenariat avec l'association régionale Alterre Bourgogne-Franche-Comté, notamment dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, se poursuit en 2021.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

La Région entend contribuer à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie. La mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional s'appuie en priorité sur des entreprises locales et des emplois non délocalisables.

Une **enveloppe de 27,4 M€** est dédiée à des investissements dans les domaines de l'eau, des déchets, de l'économie circulaire, de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de la reconquête de la biodiversité.



FORÊT, FILIÈRE BOIS ET MONTAGNES AU CŒUR DES TRANSITIONS



Face aux multiples menaces sanitaires et climatiques auxquelles est exposé le patrimoine forestier régional, la Région accroît significativement son appui aux acteurs de la filière forêt-bois et promeut une gestion équilibrée de cette richesse régionale. En matière de politique montagne, l'année 2021 est consacrée à la renégociation et à l'engagement des conventions de massif 2021-2027 sur les Massif des Vosges, du Jura et du Massif Central.

BUDGET 2021 :

3,7 M€

4 priorités pour 2021

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre les effets du changement climatique sur la forêt constitue l'une des priorités régionales pour 2021. Il s'agit tout à la fois de favoriser son adaptation, par l'étude et l'expérimentation de solutions nouvelles (ex. : îlots d'avenir pour tester des essences ou variétés nouvelles) mais aussi des pratiques de gestion plus résilientes (gestion exemplaire).

SOUTENIR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Les effets du changement climatique touchent très durement l'ensemble de la filière forêt-bois. L'aide au déploiement d'un réseau régional de plates-formes de stockage de bois ou le renforcement de l'appui à la construction en bois local visent à consolider la filière forêt-bois.

INTÉGRER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT

Cet enjeu est particulièrement important dans les secteurs sensibles. Une telle orientation nécessite d'expérimenter des démarches foncières nouvelles destinées à promouvoir la réappropriation de la forêt par les collectivités.

CONVENTIONS INTERRÉGIONALES DE MASSIF (CPIER) / AXES INTERRÉGIONAUX FEDER 2021-2027

La Région compte trois massifs montagneux sur son territoire (Vosges, Jura et Massif Central pour la partie Morvan), dans lesquels plus de 110 millions d'euros de projets ont été financés sur la période 2014-2020. L'année 2021 est consacrée à la finalisation des négociations et l'engagement des programmes 2021-2027. La mobilisation des élus et services dans la préparation des CPIER / axes interrégionaux FEDER 2021-2027 est un axe clé de l'action régionale en 2021. L'information et l'accompagnement des porteurs de projets sur les nouveaux dispositifs à leur disposition sont également des priorités dans le domaine.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Au titre du plan d'accélération de l'investissement régional, la Région soutient :

- La création de **plates-formes de stockage** de bois ;
- Le **recours au bois local/régional** dans la construction bois ;
- La mise en place d'un **outil foncier** permettant de promouvoir la réappropriation de la forêt par les collectivités.



INVESTIR MASSIVEMENT AU SERVICE DE LA **TRANSITION NUMÉRIQUE**

La Région poursuit la concrétisation des enjeux et défis de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) sur le territoire dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional et de la politique publique des usages numériques adoptés lors de l'assemblée plénière du 9 octobre 2020.



BUDGET 2021 :
27,7 M€

5 priorités pour 2021

TERRITOIRE INTELLIGENT

La Région souhaite créer une dynamique collective autour du concept de territoire Intelligent. Ainsi, elle souhaite accompagner les collectivités en matière de numérique et également encourager celles qui s'engagent dans une nouvelle étape de leur transformation numérique, à la recherche d'une plus grande efficacité dans tous les domaines du territoire intelligent : mobilité, habitat, énergie, gestion des ressources, services aux habitants, participation des citoyens, etc.

TIERS LIEUX ET USAGES INNOVANTS

La Région accompagne le développement et l'aménagement numérique des territoires, afin de réduire la fracture numérique et favoriser l'inclusion numérique. Cette action passe par la mise en œuvre de la politique publique des usages numériques à travers deux piliers :

- l'**accompagnement à la création de tiers-lieux**, pour favoriser la structuration de points d'échanges, de partages et d'apprentissage ;
- le **soutien à l'émergence d'usages innovants du numérique**, y compris à travers des projets d'envergure.

MAÎTRISER LA DONNÉE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit de déployer des actions de sensibilisation et de formation, de mettre en place des outils de structuration et d'exploitation de la donnée ou la production de nouveaux services, mais également de favoriser le traitement des données ouvertes au service du développement durable et de la transition énergétique.

DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

La Région poursuit le déploiement de ces infrastructures à travers des actions en faveur d'une couverture universelle très haut débit des particuliers et professionnels et des campagnes de mesures de la couverture en téléphonie mobile.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

La Région poursuit ses actions visant la transformation numérique de la collectivité, telles que des actions de sensibilisation et de communication pour conduire le projet « donnée » de la collectivité.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

La Région s'engage à accélérer la transition numérique à travers :

- l'investissement dans le **matériel et les usages numériques** (9 M€) ;
- le développement d'une **démarche de territoire intelligent** et connecté et le soutien aux projets numériques d'envergure (28 M€) ;
- l'accélération du **développement de l'e-santé et de la télémédecine** sur l'ensemble du territoire régional (4 M€).



L'ATTRACTIVITÉ RÉGIONALE

En matière d'attractivité, l'année 2021 est dédiée à la mise en œuvre de la feuille de route de la région sur la stratégie d'attractivité régionale, qui repose sur l'ambition suivante : la région de référence autour du mode de vie sain et accessible.



BUDGET 2021 :

0,7 M€

Les priorités pour 2021

Après la validation du positionnement stratégique pour l'attractivité régionale par les partenaires impliqués, l'année 2021 est consacrée au **déploiement opérationnel de la feuille de route** de la Région sur la stratégie d'attractivité régionale.

Il s'agit de :

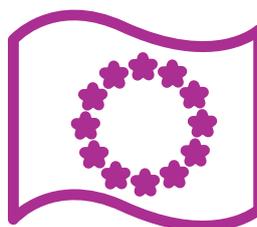
- **mettre en œuvre et animer des réseaux** (ambassadeurs, territoires) ;
- **renforcer les partenariats** avec les organismes satellites et consulaires ;
- **promouvoir et accompagner les démarches et initiatives** proposées par des porteurs au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) attractive BFC ;
- travailler à la **valorisation ou au développement de preuves produit** traduisant notre positionnement du mode de vie sain et accessible.

160,3
M€

GARANTIR LA COOPÉRATION
AVEC L'EUROPE, L'ÉTAT,
LES TERRITOIRES ET LES
CITOYENS POUR UNE
ACTION **COORDONNÉE,**
EFFICACE ET SOLIDAIRE

POUR SUIVRE LA MOBILISATION DES **FONDS EUROPÉENS** ET ASSURER LE DÉMARRAGE DE LA **PROGRAMMATION 2021-2027**

L'année 2021 est une année charnière pour les fonds européens, qui croise à la fois les enjeux de fin de programmation des programmes 2014-2020, la mise en œuvre du plan de relance REACT-EU pour répondre à la crise économique et sanitaire et le démarrage des programmes européens 2021-2027.



BUDGET 2021 :
111,3 M€

3 priorités pour 2021

FIN DE PROGRAMMATION

L'année 2021 constitue la dernière année de programmation des programmes opérationnels (PO) du fonds européen de développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE) Bourgogne, Franche-Comté et massif du Jura 2014-2020. La Région veille à engager et payer les dernières opérations pour optimiser la consommation des crédits et mobiliser l'ensemble des fonds européens qui ont été alloués à nos territoires.

PLAN DE RELANCE EUROPÉEN

L'année 2021 est également la première année du déploiement du plan de relance européen, et notamment de REACT-EU (recovery assistance for cohesion and the territories of Europe), dont bénéficie la Région au titre de la politique de cohésion. Ce programme a pour objectif de répondre à la crise sanitaire et économique à travers le financement de projets apportant des réponses rapides dans les domaines tels que l'économie, le numérique et la santé.



NOUVELLES PROGRAMMATIONS

L'année 2021 est enfin consacrée à la finalisation de la rédaction du futur programme FEDER-FSE 2021-2027 ainsi que du programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Suisse. Des négociations se poursuivent avec la commission européenne et le partenariat local. Le démarrage de la programmation est prévu en fin d'année 2021. Il est soumis à l'adoption du budget communautaire, de la réglementation thématique liée et à l'approbation des programmes par la commission. Les montants concernés, une fois stabilisés, seront inscrits au budget courant 2021, lors d'une prochaine étape budgétaire.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

En tant qu'autorité de gestion des fonds européens, la Région est chargée de la mise en œuvre d'une partie du plan de relance européen décidé par le conseil européen de juillet 2020, soit une **enveloppe dédiée à la Bourgogne-Franche-Comté pour REACT-EU de 116 M€** (sous réserve de l'adoption du budget communautaire) qui seront principalement consacrés au développement économique, à l'emploi, à la formation, à la santé et au numérique.



LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

L'année 2021 est une année décisive marquée par la signature et l'engagement du premier contrat de plan unifié à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et de son document associé, l'accord de relance 2021-2022.



La mise en œuvre du contrat de plan État-Région 2021-2027 :

3 étapes clés en 2021

VOTE

Le vote sur l'accord politique actant les grandes orientations et enveloppes du programme 2021-2027 est prévu au début de l'année 2021.

DÉCLINAISON

La déclinaison du contrat de plan 2021-2027 intervient alors, en concertation avec les principaux partenaires et en conformité avec les obligations réglementaires environnementales et de concertation du public.

INFORMATION ET ORIENTATION

La Région organise enfin l'information et l'orientation des porteurs de projets visés et concernés par le CPER 2021-2027.

CONFORTER LES ACTIONS POUR UN **AMÉNAGEMENT** **DU TERRITOIRE** ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE



BUDGET 2021 :

45,2 M€

En 2021, la Région s'engage dans le déploiement de l'expérimentation « villages du futur » au bénéfice de neuf villages. Cette expérimentation, fondée sur des approches innovantes et créatives, doit permettre de faire émerger et mettre en œuvre des projets de villages en partant des aspirations locales, dans une logique participative, avec les habitants et les acteurs locaux.

3 priorités pour 2021

COHÉSION ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

La Région réaffirme son action en faveur de la cohésion et des solidarités territoriales, notamment à travers les axes stratégiques suivants :

- **soutien aux centralités.** La Région renforce son soutien au rôle de centralité des pôles essentiels de la région. Elle poursuit la revitalisation des 40 bourgs-centre ou des 440 pôles du territoire en soutenant leurs projets de création de logement locatif accessible ou l'aménagement d'espaces publics qualitatifs et minimisant les impacts sur l'environnement. L'accompagnement au déploiement du programme « petites villes de demain » se poursuit en 2021, en lien avec l'Etat et la banque des territoires ;
- **ruralités.** Il s'agit de faire des ruralités des territoires d'innovation et d'émergence d'initiatives construites avec les habitants. La Région continue d'accompagner les initiatives innovantes et participatives qui émergent des ruralités grâce au dispositif ENVI (espaces nouveaux villages innovants) pour plus de services, plus de mobilité et plus de participation citoyenne, mais aussi en déployant les villages du futur pour construire les villages de demain avec leurs habitants et leurs acteurs locaux ;
- **politique de la ville.** La Région poursuit son action pour des quartiers politiques de la ville renouvelés et favorisant la cohésion sociale. Il s'agit de renouveler l'urbanisme, l'habitat, le cadre de vie des quartiers politiques de la ville et permettre à chacun de ses habitants de se construire un avenir autour d'un emploi, d'une formation et d'une vie associative dynamique.

TERRITOIRES DE PROJET ET PARCS NATURELS RÉGIONAUX

La Région accompagne les territoires de projet et les parcs naturels régionaux (PNR) dans leur développement et leur résilience. Il s'agit de finaliser l'engagement des dossiers cap territoires et la réalisation des chartes de PNR (notamment les nouvelles chartes Morvan et la création du parc du Doubs horloger), mais aussi de permettre aux territoires de construire, d'adapter leur projet de territoire avec une nouvelle politique de cohésion à venir et une inscription dans les objectifs du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

SANTÉ POUR TOUS SUR TOUS LES TERRITOIRES

Afin de développer les actions de santé pour tous sur tous les territoires, la mise en œuvre de la feuille de route santé se poursuit en favorisant l'émergence de projets de santé, en accentuant le développement de services numériques et en mettant en œuvre le fonds régional d'expérimentation en santé (FRES) (voir partie Participer au développement d'une offre de santé de proximité, page 22).

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL



En matière de cohésion territoriale, l'intervention régionale dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional suit deux axes :

- **l'optimisation d'outils existants** (augmentation des plafonds) ciblant les dispositifs ENVI, fonds d'intervention de proximité (FIP), habitat et aménagement ou soutien à la coordination en santé en proximité des territoires ;
- la mise en place d'un **nouveau dispositif pour la relance et la transformation des territoires**, afin d'accompagner la réalisation de projets s'inscrivant dans les orientations du SRADDET et dans les objectifs de la politique d'aménagement du territoire.

POUR SUIVRE LA **COOPÉRATION** AVEC NOS VOISINS ET DÉVELOPPER LE **RAYONNEMENT À** **L'INTERNATIONAL**



BUDGET 2021 :

2,8 M€

La Région poursuit le déploiement de sa stratégie de coopération et de rayonnement à l'international, auprès de ses voisins et de l'ensemble des régions partenaires.

4 priorités pour 2021

COOPÉRATION FRANCO-SUISSE

Cette année doit permettre de faire le bilan des acquis de quatre années de coopération inscrites sous le signe de la stratégie 2016-2020, de renouveler la convention de l'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et d'engager une démarche renforcée, notamment au regard des possibilités offertes par le nouveau programme financier de coopération transnational Interreg 2021-2027.

PLANS FLEUVES (CPIER)

La Bourgogne-Franche-Comté est impliquée dans les plans fleuves Loire et Rhône-Saône. L'année 2021 est dédiée à la finalisation des négociations et l'engagement des programmes 2021-2027. A ce titre, il s'agit de mobiliser élus et services dans la préparation des CPIER / axes interrégionaux FEDER 2021-2027 et d'informer et accompagner les porteurs de projets sur les nouveaux dispositifs à leur disposition.

COOPÉRATION ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

L'action régionale en matière de coopération internationale se poursuit à travers le soutien aux projets portés par des acteurs locaux dans les régions étrangères partenaires de la Bourgogne-Franche-Comté ainsi que, dès cette année, dans les Régions membres de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA). Le budget 2021 prévoit également le financement d'accueils de délégations étrangères, de manifestations à caractère international, ainsi que des opérations ponctuelles d'envergure qui participent à la politique de rayonnement international de la Région.

AFFAIRES EUROPÉENNES

La Région soutient les actions de son bureau de Bruxelles et le fonctionnement de la région autonome maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté. Elle finance également des opérations d'animation et de communication relatives aux programmes Interreg espace alpin, Europe du Nord-Ouest et Europe ainsi qu'aux travaux de la SUERA, tout particulièrement dans le cadre de la présidence française 2020-2021 de la macro-région.

AGIR POUR FAVORISER LA **DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

En matière de démocratie participative, la collectivité s'appuie sur le très large intérêt suscité par le festival des solutions pour engager un deuxième acte ouvrant cette fois les accompagnements aux investissements, sous la forme d'un budget participatif autour de la question de l'écologie.

Le choix des dossiers pouvant en bénéficier sera soumis au vote de la population pour aller plus loin dans l'exercice de démocratie.



BUDGET 2021 :

1 M€

300
M€

MOBILISER NOS
RESSOURCES HUMAINES
ET NOTRE EXPERTISE

UNE POLITIQUE DE **RESSOURCES HUMAINES** PERTINENTE POUR LES AGENTS ET LE SERVICE PUBLIC

La direction des ressources humaines continue de gérer les impacts de la crise de la COVID-19 dans un souci, à la fois, de préservation de la santé des agents et de continuité des services. Elle s'attèle également à la mise en œuvre des réformes issues de la loi du 6 août 2019 et celles inscrites à l'agenda de la collectivité comme le plan d'action sur les risques psychosociaux (RPS).



BUDGET 2021 :
188,7 M€

4 priorités pour 2021

- **Le recrutement des remplacements dans les lycées** pour faire face à la crise liée à la COVID 19 : la direction des ressources humaines doit augmenter le vivier des agents contractuels afin de permettre un fonctionnement optimal des établissements d'enseignement ;

- l'élaboration, avec l'aide d'une aide à maîtrise d'ouvrage, des **fiches de postes pour tous les agents des lycées** ;

- la **mise en œuvre des réformes issues de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique** : l'année 2021 est marquée par le déploiement d'un plan pluriannuel d'égalité entre les femmes et les hommes, l'élaboration d'un dispositif de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes, les nouvelles procédures pour les avancements de grades issues des commissions administratives paritaires, la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, etc. ;

- la mise en œuvre du **plan d'action des risques psychosociaux**.

UNE **GESTION FINANCIÈRE** ADAPTÉE

La stratégie financière de la collectivité fait l'objet d'un pilotage régulier et rigoureux. En cette période de crise sanitaire et économique, ce pilotage est renforcé et adapté pour assurer la sécurisation financière, la bonne exécution budgétaire des dispositifs régionaux et mettre en place les outils et les procédures de gestion.



BUDGET 2021 :

73,7 M€

(hors gestion active de la dette)

Les axes prioritaires pour 2021

GESTION FINANCIÈRE

La gestion financière de la Région s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire pluriannuelle, visant à assurer le respect des grands équilibres budgétaires. Un pilotage des recettes et des dépenses est réalisé dans le cadre des étapes budgétaires : orientations budgétaires pluriannuelles, budget primitif et décisions modificatives, compte administratif. La stratégie financière s'appuie sur un travail de prospective et d'analyse financière conduit en lien avec les directions opérationnelles.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Les opérations d'exécution budgétaire permettent la mise en œuvre des politiques publiques régionales, dans un cadre comptable sécurisé et en partenariat étroit avec les services de la paierie régionale.

ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'évolution du règlement budgétaire et financier, qui fixe notamment les modalités de gestion des autorisations de programme, d'engagement et des crédits de paiement, dans le cadre réglementaire et des objectifs de transparence et d'efficacité de la gestion. Un pilotage budgétaire adapté du plan d'accélération de l'investissement est mis en œuvre.

GESTION DE LA DETTE

En matière de dette, la stratégie de financement est construite de manière active et sécurisée. En lien avec la mise en œuvre des grands projets d'investissements de la Région dans le domaine notamment des mobilités, des lycées, du développement économique ou du soutien aux territoires, la stratégie de financement est orientée autour de trois axes :

- **le recours à l'emprunt obligataire sur les marchés de capitaux**, pour sécuriser et diversifier les financements long terme, et permettant de bénéficier de taux très bas dans le cadre de la notation financière de la Région ;
- **le partenariat financier avec des prêteurs institutionnels** (principalement la Banque européenne d'investissement - BEI) : le partenariat avec la BEI, engagé avant la fusion des régions, se poursuit et a été renforcé dans le contexte de la crise sanitaire. Des enveloppes de financement des investissements au titre des lycées et du matériel ferroviaire roulant ont été mises en œuvre par la Région ;
- **le recours au financement bancaire classique** : la Région maintient un lien actif avec les principaux établissements prêteurs. Ces enveloppes classiques sont souples d'utilisation et permettent de diversifier les financements et de piloter la clôture des exercices.

Les choix opérés depuis plusieurs années en matière de financements (répartition équilibrée des taux fixes et des taux variables, recours à des ressources peu onéreuses) se traduisent par une diminution régulière du taux moyen de la dette.

Concernant la **gestion de la trésorerie**, La Région poursuit en 2021 l'objectif de sécurisation et d'optimisation des frais financiers en privilégiant les émissions de titres négociables à court terme (NEU CP) au vu des conditions financières particulièrement avantageuses.

LA MODERNISATION CONTINUE DES SERVICES RÉGIONAUX



BUDGET 2021 :

37,6 M€

SYSTÈME D'INFORMATION

L'année 2021 est marquée par des projets structurants tant concernant le développement des services numériques que celui des infrastructures et des processus. L'adoption d'un schéma directeur permettra d'asseoir la stratégie de développement des services numériques sur les années à venir, en lien avec la politique publique des usages numériques.

5 priorités pour 2021

- Le **renouvellement d'Olga**, le logiciel de gestion des subventions ;
- la mise en œuvre du **logiciel de gestion du FEADER** ;
- le déploiement de la **signature électronique** ;
- l'évolution de la **messagerie** vers une version cloud ;
- l'harmonisation des **infrastructures techniques et l'amélioration des processus** de la direction des systèmes d'information.

MOYENS GÉNÉRAUX

3 priorités pour 2021

- La poursuite de l'engagement régional dans le **développement de pratiques durables au sein de ses bâtiments administratifs**. Il s'agit de réduire l'empreinte écologique des sites administratifs et des antennes à travers la rénovation du parc immobilier tertiaire, la réduction des consommations en ressources, le développement des énergies renouvelables et la mise en place d'une mobilité plus durable ;
- le **développement du télétravail**, avec une incidence notamment sur l'organisation des locaux (ex. : nouveau site de Viotte à Besançon) ;
- l'adaptation du budget dédié aux moyens généraux (notamment pour tenir compte de l'approvisionnement en masques chirurgicaux), établi dans un souci constant de **maîtrise des coûts de fonctionnement**.

COURRIER-ASSEMBLÉES

La crise sanitaire nécessite une adaptation constante au contexte et aux directives nationales et territoriales, toujours de mise en 2021.

3 priorités pour 2021

- Mettre tout en œuvre pour permettre la **tenue des assemblées délibérantes** et le bon déroulement de celles-ci quel que soit le contexte ;
- s'adapter aux décisions prises notamment en ce qui concerne l'**installation de la nouvelle mandature** ;
- adapter l'organisation et les méthodes de travail dans les domaines du courrier et de la documentation. Face aux périodes de confinement et à l'évolution du télétravail, la **dématérialisation du courrier, de la revue de presse et des abonnements** favorise le bon fonctionnement des services de la collectivité.

ACHATS

En réponse à la crise de la COVID-19, la direction des achats dispose en 2021 d'un budget de 750 000 euros affecté à l'achat de masques, soit directement auprès de l'entreprise gestionnaire de la ligne de fabrication de masques chirurgicaux installée dans les locaux de la Région, soit après consultation pour les masques en tissu, en cherchant à orienter les achats vers des fabricants qui garantissent la traçabilité de leur production.

3 priorités pour 2021

- **Conforter la démarche d'achat responsable** avec la prise en compte des achats sans plastique jetable pour les achats de fourniture, l'intégration des processus de collecte et de recyclage des déchets électroniques et de chantier ;
- **participer à la relance** notamment dans les domaines de la formation professionnelle, des travaux, de l'économie ;
- **renforcer la dynamique achat** par la formation des agents de la Région et l'animation de la centrale d'achat.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES

Le budget de la direction des affaires juridiques et archives est essentiellement consacré aux honoraires et prestations de services, conformément à son marché.

3 priorités pour 2021

- **Défendre les intérêts de la collectivité** (mémoires, consultations juridiques, rédaction de plaidoiries) ;
- garantir l'**optimisation juridique de l'action régionale** (être le garant d'une analyse juridique fiable et argumentée dans l'aide à la prise de décision pour les directions et les élus) ;
- mener à bien l'**archivage électronique**, essentiel afin de faire face aux risques juridiques, administratifs, financiers et de perte d'information engendrés par une mauvaise conservation de l'information sous format numérique. Cette action vise à assurer la poursuite de la conservation du patrimoine et de la mémoire de la collectivité. La mise en place d'une aide à maîtrise d'ouvrage est programmée en 2021 sur le sujet.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La Région évalue chaque année une dizaine de politiques, programmes ou dispositifs, afin de contribuer à rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion de l'administration et des services publics et à rendre plus efficace la dépense publique.

Le programme annuel d'évaluation comporte deux volets, l'évaluation réglementaire des fonds européens et l'évaluation des politiques régionales classiques :

- sur le **volet européen**, les évaluations préalables à la nouvelle programmation (évaluations stratégiques environnementales et évaluation ex ante sur la stratégie financière) ont été lancées avant 2021 et sont en cours ;

- sur le **volet des politiques régionales**, le programme de travail 2021 est élaboré avec les directions opérationnelles puis validé par le comité de suivi de l'évaluation.

DÉLÉGATION À LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE (DéMo)

La délégation à la modernisation de l'action publique poursuit sa mission auprès des directions de la collectivité pour renforcer la transversalité et l'innovation en matière de politiques publiques. Les principaux objectifs de l'année 2021 portent sur : le déploiement de la démarche de simplification et d'optimisation, l'accompagnement de la transformation managériale, le déploiement de l'offre de service en faveur de la modernisation et de l'innovation, le renforcement de la communication interne et le portage en transversalité des enjeux collectifs.

3 priorités pour 2021

- Dans le cadre de son objectif de **modernisation des pratiques et d'accompagnement de la transformation managériale**, la DéMo met l'accent sur le déploiement d'ateliers d'optimisation des processus dans le cadre de l'amélioration continue. La réalisation d'un chantier d'optimisation sur la gestion des subventions constitue une priorité pour 2021 ;

- dans le domaine des **expérimentations et des projets innovants**, la DéMo poursuit ses actions pour conforter l'offre de service en faveur de la modernisation et de l'innovation. La priorité est donnée en 2021 à la mission égalité-diversité, afin d'établir un plan d'action pluriannuel destiné à accélérer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et de préparer la collectivité au dépôt de sa candidature à une certification de type label AFNOR égalité professionnelle ;

- dans le champ de la **communication interne et managériale**, la DéMo poursuit ses travaux pour renforcer la communication interne et le portage en transversalité des enjeux collectifs. Les priorités portent sur la rédaction et la diffusion des magazines internes dans le cadre du plan de communication interne 2020-2021.

COMMUNICATION

En 2021, la collectivité continue de faire savoir et d'informer dans la même tonalité que celle des dernières années : valorisation par l'exemple, témoignages, sujets concrets. Un accent particulier est mis sur l'information à destination des publics cibles des mesures votées dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional. En outre, elle va plus loin dans la valorisation des actions vertueuses portées par d'autres.

2 axes prioritaires pour 2021

LA RELANCE AU CŒUR DE LA COMMUNICATION

La question de la relance constitue le fil rouge de la communication institutionnelle en 2021, conformément aux orientations budgétaires placées sous le signe de l'accélération des investissements de la collectivité au bénéfice des territoires. Celle-ci se décline autour de trois objectifs : l'emploi, l'écologie et la solidarité des territoires.

INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES

La collectivité maintient son effort d'information directe auprès des potentiels bénéficiaires des dispositifs votés par la Région. C'est le cas notamment à destination des publics cibles des mesures du plan d'accélération de l'investissement régional, dans l'objectif d'en faciliter le déploiement. Une place centrale est également donnée à la question de la consommation locale, tant sur les aspects alimentaires que sur les autres aspects de la consommation. Une information des usagers sur les nouvelles fonctionnalités de Mobigo est également prévue pour favoriser un retour aux transports en commun.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)

Le CESER appréhende les grandes questions relatives au développement de la région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs régionaux concernés par le sujet. En 2021, le CESER s'engage dans un nouveau cycle de réflexion et de production dans le cadre de son projet, élaboré et adopté en 2018, visant à répondre aux défis des crises actuelles. Le CESER continue à répondre aux saisines de la présidente de la Région sur les rapports de l'exécutif et à ses sollicitations pour contribuer à l'élaboration des politiques régionales. Il poursuit notamment sa réflexion sur le volet isolement de la saisine « isolement et monoparentalité ».

4 priorités pour 2021

- **Renouvellement du bureau en janvier 2021** : conformément à son règlement intérieur, le CESER Bourgogne-Franche-Comté procédera, à mi-mandat, à l'élection de son bureau composé de 22 conseillers ;

- **engagement d'un nouveau cycle de travaux** dans le cadre du projet adopté en 2018 et à la lumière des crises actuelles ;

- **finalisation de la saisine « isolement et monoparentalité »** : travail sur le volet isolement ;

- approfondissement des **efforts d'agilité** engagés pour produire une parole collective dans le contexte d'incertitude actuel.

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



4, square Castan
CS 51857
25 031 BESANÇON cedex

0 970 289 000
www.bourgognefranche-comte.fr

